

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 26 février 2004 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^e Avenue, Ville Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme Linière
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit Lâbre
François Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet contremaître au lieu d'enfouissement, Pierre Paquet technicien en génie civil au lieu d'enfouissement et Claude Thireau chargé de projet pour la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 2996-04

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté en y ajoutant :
l'item 7 j) plan de gestion des matières résiduelles;
l'item 7 k) dossier ressourcerie;

Et en reportant à une prochaine assemblée :
l'item 7 c) distribution de la publicité « Guide de gestion des ressources ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2997-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 29 janvier 2004 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- les autorisations de dépenses;
- le tonnage des matières acheminées au lieu d'enfouissement technique par chacune des municipalités au cours de janvier 2004;
- le tonnage des matières récupérées et acheminées au centre de tri au cours de janvier 2004.

RÉSOLUTION NO: 2998-04

CONSIDÉRANT que ce conseil par sa résolution # 2956-03 adoptée le 20 novembre 2003 a autorisé son secrétaire-trésorier à acheter une balance et qu'un budget n'excédent pas 5 000.00 \$ dollars a été alloué à cet effet;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte a rencontré Monsieur Simon Mathieu de Caisses Enregistreuses de Beauce inc., ce dernier a contacté Les Balances Leduc et Thibault inc., et il en coûterait 4 415.00 \$ dollars plus taxes pour une balance;

CONSIDÉRANT que si la Régie commande cette balance celle-ci est programmée en fonction de nos besoins et on ne peut la retourner;

CONSIDÉRANT qu'on ne connaît aucune place d'affaires dans la région où il nous serait possible de voir de telles balances et que les fournisseurs sont majoritairement situés dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que Balance Bourbeau de Ville Saint-Laurent a offert à la Régie deux (2) modèles valant moins de 2 000.00 \$ dollars chacune mais là encore il nous faudrait voir l'appareil avant de l'acheter;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier soit autorisé à vérifier dans la région de Québec et à la limite se rendre à Ville Saint-Laurent afin de pouvoir se procurer une balance selon les besoins et le budget alloué;

QUE les frais inhérents à ce déplacement soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2999-04

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Claude Fournier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques numéros C400090 à C400140 inclusivement et selon les chèques numéros C240026 à C240057 inclusivement pour un déboursé total de 154 473.34 \$ dollars.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Ce conseil prend connaissance de la résolution # 04-1721 adoptée le 26 janvier 2004 par la Ville de Saint-Georges relativement au plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Beauce Sartigan.

RÉSOLUTION NO: 3000-04

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté le 25 septembre 2003 son budget pour l'année financière 2004;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 12 000.00 \$ dollars a été prévue pour l'entretien et les réparations sur le compacteur au cours de cette période;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet contremaître a fait évaluer les coûts pour réparer les freins et les joints d'étanchéité « seal » des planétaires par Monsieur Yves Bernard mécanicien;

CONSIDÉRANT que les travaux, pièces et main-d'œuvre, sont évalués à plus ou moins 8 200.00 \$ dollars;

CONSIDÉRANT Les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Rosaire Paquet soit autorisé à procéder aux réparations telles que décrites dans le préambule de la présente résolution;

QUE les pièces soient achetées chez Montréal Tracteur tel que présenté dans l'évaluation des coûts par Monsieur Paquet en date du 17 février 2004.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

Les membres de ce conseil sont informés des sujets suivants :

- Messieurs Lionel Bisson, Roger Turcotte et Claude Thireau ont assisté le 10 février 2004 à une rencontre concernant un projet régional de traitement des résidus organiques (compostage) lequel projet est piloté par la MRC Robert Cliche. Ce projet s'il est concrétisé devrait voir le jour en 2005.

RÉSOLUTION NO: 3001-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Rémi Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE deux (2) représentants de la Régie soient autorisés à assister à l'exposition du Salon des Technologies Environnementales du Québec organisé par Réseau Environnement lequel salon se tiendra à Québec les 17, 18 et 19 mars 2004;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3002-04

CONSIDÉRANT que la Régie a réalisé au cours de l'année 2003 plusieurs projets dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que ces réalisations sont entre autres : l'implantation des bacs de 360 litres pour la collecte des matières recyclables avec ajouts de matières, collecte des encombrants ménagers, poste permanent de disposition des résidus domestiques dangereux et le plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le concours « Les Phénix de l'Environnement » aura lieu encore cette année;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud rencontre les critères d'admissibilité à ce concours;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale dépose sa candidature à ce concours;

QUE Monsieur Claude Thireau soit autorisé à préparer et déposer les documents afférents.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3003-04

- CONSIDÉRANT** que le contrat que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a signé avec la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc., pour l'opération de son système de traitement des eaux de lixiviation prendra fin le 30 avril 2004;
- CONSIDÉRANT** que les documents d'appel d'offres pour ce dossier sont en préparation;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour la Régie de prolonger le contrat pour une période n'excédent pas six (6) mois;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Jean-Guy Cadorette directeur général de Aquatech Société de gestion de l'eau inc., a offert à la Régie en date du 17 février 2004 une prolongation du contrat pour une période maximale de six (6) mois au coût mensuel de 3 000.00 \$ dollars plus taxes plus indexation applicable à compter du 1^{er} mai 2004;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la prolongation proposée pour une période maximale de six (6) mois ainsi que les conditions demandées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3004-04

- CONSIDÉRANT** que le contrat pour l'exploitation du système de traitement des eaux de lixiviation signé avec Aquatech Société de gestion de l'eau inc., viendra à échéance le 30 avril 2004;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour la Régie de retourner en appel d'offres pour une durée n'excédant pas 60 mois;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier de la Régie soit autorisé à préparer un appel d'offres public à cet effet.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3005-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie s'apprête à procéder à un appel d'offres public en vue d'accorder un contrat relativement à la fourniture de services professionnels en l'occurrence l'opération de son système de traitement des eaux de lixiviation ;
- CONSIDÉRANT** que selon la loi la Régie doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;
- CONSIDÉRANT** que la Régie doit former un comité de sélection sur ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que des approches ont été faites et que les personnes suivantes se sont montrées intéressées à savoir : Madame Johanne Nadeau secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Prospier, Monsieur Éric Paquet secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Martin, Monsieur Laurent Nadeau ex-directeur général de la Ville de Saint-Georges;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Loignon
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les candidats proposés sur le comité;

QUE ce conseil alloue à chacun des membres du comité, à chacune des rencontres, une somme de 15.00 \$ dollars pour défrayer leurs dépenses.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3006-04

- CONSIDÉRANT** que Monsieur Rosaire Paquet contremaître au lieu d'enfouissement a, lundi le 23 février 2004, cassé la vitre de son propre véhicule en soufflant de la neige au lieu d'enfouissement avec des équipements de la Régie;
- CONSIDÉRANT** qu'il en a coûté à Monsieur Paquet la somme de 674.32 \$ dollars afin de remplacer la vitre de son véhicule;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Paquet a réclamé auprès de ses assureurs mais qu'il reste à une franchise de 100.00 \$ à payer;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accepte de rembourser à Monsieur Rosaire Paquet la somme de 100.00 \$ dollars c'est-à-dire la franchise applicable au remplacement de la vitre de son véhicule.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3007-04

CONSIDÉRANT que le dossier de confection du plan de gestion des matières résiduelles s'est terminé officiellement mercredi le 25 février 2004 par l'adoption d'un règlement à cet effet par le conseil des maires de la Municipalité Régionale de comté de Beauce Sartigan;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu pour la Régie de remettre une copie du plan de gestion à chaque municipalité ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Claude Thireau chargé de projet pour la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Beauce Sartigan soit autorisé à faire imprimer le nombre de copies nécessaires afin d'en remettre à tous les intervenants dans ce dossier;

QUE ces copies soient reliées sous forme de cartables afin de pouvoir changer page à page si besoin il y a dans le futur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3008-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a un projet de déménager son siège social au lieu d'enfouissement et de construire une déchetterie;

CONSIDÉRANT que la Régie a obtenu de l'architecte au dossier soit le Consortium Moreau Boily, des prix à cet effet;

CONSIDÉRANT que les prix proposés dépassent le budget que la Régie s'était alloué pour ce dossier;

CONSIDÉRANT que d'autres alternatives ont été regardées soit d'aller de l'avant mais avec des bâtiments pré-fabriqués;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Loignon
APPUYÉ par Monsieur Claude Fournier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le comité chargé de ce dossier soit autorisé à aller de l'avant dans ce dossier avec des bâtiments pré-fabriqués tel que proposés soit un bâtiment pour le siège social et un bâtiment pour la déchetterie comme telle.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3009-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 20h48.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE